

Questions orales

Dans les premiers communiqués émis par le prédécesseur de la ministre, il était question d'un coût de 4,4 milliards de dollars, comprenant le coût des hélicoptères, des pièces de rechange, des manuels techniques et de la formation ainsi que les frais administratifs. Évidemment, cela ne comprenait pas ce qu'il en coûtera pour armer ces hélicoptères et renforcer les frégates.

La ministre de la Défense a certainement ces chiffres sous la main. Peut-elle dire à la Chambre et, par l'entremise de cette dernière, aux Canadiens, ce qu'il faudra encore déboursier, en plus des sommes déjà annoncées, pour rendre ces hélicoptères fonctionnels, pour aider une entreprise italienne et pour gaspiller l'argent des contribuables?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, l'opposition présente à la Chambre des données tout à fait fantaisistes. Elle imagine des chiffres presque quotidiennement.

Depuis que le gouvernement en a fait l'annonce, le prix de ces hélicoptères s'est maintenu à 4,4 milliards en dollars actuels. C'est le prix qui a été annoncé au début et il restera le même jusqu'à la fin.

Les députés de l'opposition ont cité des chiffres qui sont utilisés dans tout contrat important d'une durée supérieure à 13 ans. Les chiffres qu'ils citent sont exprimés en dollars que l'on a rajustés pour tenir compte d'une éventuelle inflation. Les députés de l'opposition essaient de faire croire qu'il s'agit de chiffres différents.

Le coût est de 4,4 milliards en dollars courants et il n'a jamais changé.

M. Brian Tobin (Humber-Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, cette réponse laisse autant à désirer que la situation financière d'un des partenaires de l'entreprise conjointe qui a présenté la note pour les hélicoptères.

Je veux poser une question à la ministre de la Défense. Il ne s'agit pas d'une question qui concerne les approvisionnements et services, mais bien la défense. Sur la fiche technique que le ministère de la Défense a préparée et qui décrit l'équipement utilisé par ces hélicoptères, il est fait état de deux torpilles par hélicoptère, de 24 bouées acoustiques, de marqueurs fumigènes, etc. Il n'est pas fait mention de cet équipement dans le communiqué que le ministère de la Défense a émis et qui explique le coût des hélicoptères. C'est un fait.

La ministre de la Défense peut-elle nous dire quels coûts supplémentaires il faudra engager pour armer davantage les 16 frégates? Quels coûts supplémentaires

faudra-t-il engager pour les 35 hélicoptères qui semblent devoir être armés?

Vous n'avez pas dit toute la vérité aux Canadiens. Dites-la leur maintenant.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre. Les députés de part et d'autre de cette Chambre savent que, conformément à notre usage, nous n'employons pas le pronom personnel «vous» même s'il s'agit d'un échange passionné et qu'il faut adresser ses questions à la présidence.

Que tous les députés des deux côtés de cette Chambre sachent bien que j'y tiens.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, lorsque cette question a été soulevée pour la première fois, j'ai dit au député que les aéronefs et les systèmes allaient coûter 1,4 milliard de dollars plus 1,4 milliard de dollars, pour un total de 2,8 milliards de dollars.

Les autres coûts comprennent ceux de la logistique, des pièces de rechange et du matériel périphérique qui viennent se greffer aux aéronefs, et non pas simplement le coût de l'appareil et des systèmes qu'il comporte.

À l'époque, j'ai invité le député à assister, s'il le voulait, à une séance d'information sur cette question. En fait, il n'est venu qu'après la séance d'information. Il n'y a pas assisté. Il a simplement posé des questions après coup. Seul un autre député de son parti a assisté à la séance. Il n'en a pas tenu compte. Il ne voulait pas connaître les faits.

• (1425)

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Dick: Nous serions très heureux de. . .

M. Tobin: C'est un mensonge. Monsieur le Président, levez-vous.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député se rétractera. Le député ne va pas s'en tirer comme cela, et il le sait.

Des voix: Rétractez-vous.

M. le Président: Tous les députés comprendront certainement que, pour le Président, il s'agit, en l'occurrence, d'une situation délicate.

Comme le député a beaucoup d'expérience à la Chambre et qu'il y a été élu il y a longtemps, il est probablement préférable que moi et lui nous réglions cette question entre nous. Tout autre commentaire serait superflu.